

Comment éradiquer le piétin dans le troupeau !

Le piétin ou la dermatite interdigitée est une maladie bactérienne à répartition mondiale. La maladie apparaît au cours des saisons humides et chaudes et se transmet par l'intermédiaire des sols.

Chez les bovins, le piétin est généralement bénin, mais chez les ovins et les caprins, il peut donner des formes cliniques graves. La maladie cause d'importantes lésions aux onglons et peut entraîner des pertes de productivité. Les animaux atteints présentent habituellement une boiterie sévère, une inflammation du tissu interdigité, un décollement de la corne et une odeur putride caractéristique.

On peut prévenir, traiter, et même éradiquer la maladie si un contrôle continu du troupeau est appliqué.

Voici les mesures proposées par Dr Ileana Wenger pour l'éradication de la maladie, publiées dans un article de Sheep Canada cet été.

1. Examiner soigneusement les pieds de tous les animaux dans le troupeau.
2. Éliminer les animaux atteints des lésions chroniques.
3. Séparer le troupeau en deux groupes : 1 «groupe infecté» - les animaux atteints ou qui ont déjà été atteints par la maladie ; «groupe propre» - les animaux apparemment sains.
4. Effectuer un parage des pieds suivi d'un bain de pieds dans une solution de 20% de sulfate de zinc dans le «groupe propre».
5. Après le parage et le bain de pieds, isoler les animaux sur une surface propre et sèche (parquets propres désinfectés, pâturage sain). On considère une surface propre lorsqu'il n'y a pas eu de moutons sur cette dernière pour au moins 14 jours.
6. Dans le «groupe infecté», effectuer un parage des pieds soigné pour exposer à l'air et à la solution de sulfate de zinc les bactéries situées dans les replis ou blessures.
7. Traiter aux antibiotiques les moutons infectés au moment du parage.
8. Appliquer un bain de pieds aux animaux infectés (solution de 20% de sulfate de zinc). ATTENTION : LA SOLUTION DE SULFATE DE ZINC EST TOXIQUE. ASSUREZ-VOUS QUE LES ANIMAUX NE LA BOIVENT PAS !
9. Déplacer les animaux après chaque traitement sur une surface propre.
10. Réexaminer les animaux et effectuer un parage des pieds aux trois ou quatre semaines. Réformer les animaux ne répondant pas au traitement.
11. Pour que le troupeau soit considéré éradiqué du piétin, il doit passer à travers au moins une saison chaude et humide sans présenter les signes de la maladie.

La vaccination contre le piétin est disponible mais son efficacité est variable.

Pour diagnostiquer la maladie et pour un traitement approprié, votre vétérinaire doit être consulté.

Pour en savoir plus :

Sheep Footrot, Sheep Canada, Summer 2001
Boiteries, Guide production ovine, Feuillet 7.110
Le piétin, Ovni, Septembre 1999

Andreja Odobasic, agr., M.Sc.
OvinExpress, août 2001

Les articles sont rapportés seulement pour l'intérêt de lecteurs. Pour obtenir plus d'information, les articles originaux et les professionnels spécialisés dans les sujets devraient être consultés.